

**BEZILLE H., 2000, “ De l’usage du témoignage dans la recherche en sciences sociales.” in J. Feldman et R. Köhn, *L’éthique dans la pratique des sciences humaines : dilemmes*, Paris, L’harmattan, pp. 201-222.**

Considérons une question simple à laquelle nous sommes confrontés dans notre vie ordinaire de chercheurs: quels choix faire quand, dans l'usage du témoignage, nos valeurs font ombrage à nos intérêts professionnels, que ces intérêts se traduisent dans une relation passionnelle à notre “objet”, dans un besoin d’appartenance et de conformité à un groupe, ou dans une quête de reconnaissance professionnelle?

Nous sommes bien sûr peu enclins à nous reconnaître dans cette identité de chercheur sans état d’âmes pour qui, par exemple, la passion de la recherche primerait sur toute autre considération. Ce dilemme constitue un peu notre point aveugle et c’est pourquoi cette question n’est pas simple.

Ces problèmes se posent avec acuité à propos des usages du témoignage de recherche dont il va être question ici. Un constat, trop souvent ignoré, constituera le fil rouge de la réflexion: le témoignage de recherche a des affinités avec d’autres formes de témoignage dont les usages sociaux et culturels sont bien identifiés. Le témoignage est convoqué par exemple dans certaines traditions religieuses, ou sur la scène judiciaire, ou encore dans les récits de fiction. Le témoignage peut, selon le cadre de son usage, être utilisé à des fins diverses, à des fins d’élucidation, mais aussi à des fins cathartiques, éducatives, persuasives en particulier.

Cette parenté du témoignage de recherche avec d’autres formes de témoignage contribue à faire de l’activité de recherche, quand celle-ci s’appuie sur ce type de technique, une activité dont les contours peuvent paraître flous, tout comme l’identité professionnelle du chercheur est elle-même marquée d’une certaine incertitude. Les justifications éthiques valorisant certains usages du témoignage

Hélène Bezille

méritent alors d'être discutées en tenant compte des enjeux identitaires qui leurs sont associés.

### ***Vers un usage "éthiquement correct" du témoignage?***

L'interview constitue un moment fort de la pratique de recherche quand celle-ci se donne pour tâche d'élaborer et de mettre à l'épreuve ses modèles théoriques en prenant en compte le point de vue de ceux qui ont un savoir ou une expérience susceptibles d'éclairer la question traitée.

Les formes canoniques de l'usage du témoignage de recherche, en particulier en sociologie, ont donné lieu à un ensemble de critiques, qui, en s'appuyant notamment sur des arguments d'ordre éthique, viennent interroger l'implication du chercheur et susciter divers types de compromis visant à concilier exigences éthiques et intérêts de recherche.

#### *1. De la discussion épistémologique au compromis éthique*

##### **1.1.L'usage classique du témoignage en sociologie**

G. Michelat (1975) a particulièrement bien explicité le point de vue classique de la sociologie sur l'usage de l'entretien de recherche. Selon ce point de vue, dans une démarche comparable à celle de l'archéologue travaillant à partir de fragments, le chercheur considère les témoignages recueillis comme un ensemble de signes, d'indicateurs, d'indices à partir desquels, par une analyse judicieuse, il va reconstruire les systèmes de valeurs, les modèles d'action, les représentations, les systèmes symboliques, les modèles culturels du groupe étudié. L'informateur est alors considéré par le chercheur comme un représentant parmi d'autres du groupe social étudié, comme le produit d'une culture, comme une réalisation singulière d'un modèle culturel et l'objectif du chercheur analysant les entretiens est d'atteindre le social à travers chaque expérience singulière dont les interviewés livrent le témoignage.

Mais de quelle singularité s'agit-il? Ne nous y trompons pas: cette singularité est fort éloignée de la singularité chère au clinicien. Michelat définit la singularité comme *une certaine organisation d'appartenances et d'expériences sociales spécifiques*. La singularité est, dans ce type d'approche, expression particulière d'un modèle,

De l'usage du témoignage dans les Sciences Sociales  
produit d'une combinaison de variables, la singularité est un "cas de figure".

## 1.2. Les arguments de la dénonciation: le témoin maltraité

Cette utilisation très classique du témoignage dans la recherche en sociologie et au-delà fait l'objet de critiques en particulier de la part de ceux qui se réclament des approches cliniques, ou de la sociologie compréhensive et qui militent pour que le sujet, clinique ou social, ne soit pas évincé.

Cette dénonciation se construit dans l'opposition implicite du bien, du juste de l'approche clinique fondée sur des valeurs humanistes, qui voit dans son sujet un "savant de l'intérieur"<sup>1</sup>, au répréhensible d'une posture scientiste cynique qui nie le sujet et conduit à considérer la personne comme le produit d'une configuration de variables<sup>2</sup>. La violence symbolique exercée sur la personne est l'objet central de la critique. Cette violence s'exprime dans la duplicité du chercheur qui, opérant sous couvert d'identités multiples, et passant d'une position compréhensive à un point de vue distancié, dépossède le sujet de sa parole et provoque ainsi un sentiment de "trahison".

La trahison est manifeste quand il apparaît que la personne est assignée à un statut de "source de données" à "extraire", à "exploiter", à "traiter"<sup>3</sup>, dans une opération de "réduction des données", qui consiste le plus souvent, à travers ce que l'on appelle l'analyse thématique, en une opération de "saucissonnage" du discours de l'informateur, dont les énoncés sont distribués dans les catégories de la grille d'analyse construite en amont<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup>J'emprunte cette expression à P. Boumard (BOUMARD P., *Les savants de l'intérieur: L'analyse de la société scolaire par ses acteurs*, Paris, Armand Colin, 1989.)

<sup>2</sup>Je résume ici brièvement l'argument au risque d'être un peu schématique.

<sup>3</sup>La diversité des usages du terme de traitement (référence au champ médical, administratif, militaire ("traitement" d'une cible) vaut qu'on s'y attarde. L'usage de ce terme, dans la recherche comme dans d'autres domaines peut indiquer une stratégie discursive qui consiste à légitimer une démarche en s'appuyant sur une polysémie séduisante pour tout professionnel soucieux de concilier rationalité, efficacité et humanisme. (H. BEZILLE 1996)

<sup>4</sup>Quelle que soit la sophistication des méthodes d'analyse de données qualitatives, l'analyse "thématique", c'est à dire le classement des données par thèmes, en fonction des hypothèses du chercheur, constitue classiquement une opération fort répandue et souvent la première et l'unique opération de "traitement des données" qualitatives pour des raisons diverses: en raison notamment de la standardisation de ce type d'analyse qui autorise une division du travail aux différents stades de l'opération:

Hélène Bezille

Ce “mauvais traitement” dont la parole du témoin est l’objet s’accompagne d’une violence symbolique supplémentaire, quand, au moment de la rédaction, le sujet peut faire retour comme représentant d’un sous-groupe d’une typologie, sous-groupe qu’il vient illustrer à travers quelques extraits de son témoignage. Violence d’autant plus grande que lui est dénié tout droit à la singularité et que son témoignage est utilisé dans la mise en scène de la connaissance pour illustrer un “cas de figure”, pour donner corps à une argumentation, pour rendre celle-ci vivante, donc convaincante. Le témoignage, décontextualisé et reconfiguré peut valoir comme argument d'autorité qui contribue à convaincre de la pertinence d’une hypothèse, parce qu’il parle aux sens à travers des paroles qui résonnent comme des paroles de vérité, tout en témoignant de la rigueur supposée de la démarche, car la mise en scène du témoignage laisse aussi supposer que la modélisation proposée est issue d'un travail empirique rigoureux, que le chercheur ne l'a pas sortie de son chapeau.

Cette forme de violence trouve ses prolongements au-delà de la recherche dans les usages qui peuvent être faits de ces typologies quand ces modélisations inspirent les procédures administratives de classement et d’étiquetage des populations et quand elles contribuent, dans le “traitement” des problèmes de société, à la “domestication de l'étrange" (G. LECLERC 1979), à la "gestion des incertitudes", à propos en particulier des pauvres, des marginaux et exclus de toutes sortes.

### 1.3. Le contexte de la dénonciation: les limites de la vision technicienne

Ainsi utilisé, le témoignage a longtemps été considéré comme une simple technique propre aux approches qualitatives, dont la pertinence devait être discutée d’un point de vue épistémologique quand il s’agissait de construire la légitimité de ces approches, notamment en discutant la validité et la fiabilité des données produites<sup>5</sup>.

Cette pertinence a été discutée en référence à des cadres théoriques divers. Approches cliniques, approches interactionnistes, théories de

---

élaboration de la grille d'analyse par le chercheur, application de la grille aux données par un "technicien", ce travail, long et fastidieux étant facilité par les ressources de l'informatique; interprétation des données et rédaction de la recherche par le chercheur(L. TENEVIC et F.WEBER 1994).

<sup>5</sup>Ces débats sont anciens et même antérieurs au texte de D. Bertaux, paru en 1980 dans les Cahiers internationaux de sociologie ), texte fondateur pour les sociologues qualitativistes.

## De l'usage du témoignage dans les Sciences Sociales

la communication, sociolinguistique ont été convoquées pour décortiquer la situation d'entretien, pour en suggérer des lectures, pour en proposer des définitions. Selon les points de vue on a pu considérer la situation sous des angles divers: les uns se sont intéressés à la dimension intersubjective de la relation, les autres ont vu dans le témoignage de recherche une situation sociale d'échange régie par des normes sociales et culturelles intériorisées, plus ou moins partagées entre interviewer et interviewés, et mettant en jeu des rapports de pouvoir implicites. J'ai moi-même participé à cette entreprise d'auscultation de la situation d'entretien dans le cadre d'un ouvrage collectif consacré à cette question (H. BEZILLE 1985).

La montée en puissance actuelle du questionnement éthique vient nous rappeler opportunément que la situation de témoignage est plus qu'un simple outil de "recueil de données" parmi d'autres.

Cette insistance du questionnement éthique à propos de la recherche "de terrain" en général, de l'usage du témoignage en particulier, est sans doute liée à un ensemble de facteurs parmi lesquels il convient de ne pas sous-estimer la place que prend aujourd'hui la "souffrance sociale" dans la réalité, dans le débat de société et dans les travaux de recherche. Le citoyen que nous sommes interroge l'"implication" du chercheur que nous sommes également quand nous travaillons sur le terrain même de cette souffrance ou plus largement quand nous travaillons sur des sujets de société "sensibles".

Cette interrogation tend également à s'imposer pour des raisons beaucoup plus terre à terre, quand il s'agit par exemple de surmonter les "résistances" du terrain, quand les personnes rencontrées rappellent leur statut de sujets sociaux à part entière, soit en questionnant leurs interlocuteurs, soit en jouant l'opacité, soit encore en réclamant ce qu'ils estiment être leur dû, à savoir tirer des bénéfices de la recherche<sup>6</sup>.

Les "acteurs" revendiquent. Ils aiment témoigner de leur vie mais dans certaines conditions. Ils refusent peut-être aujourd'hui encore plus qu'hier la position d'"idiots culturels" dénoncée par Garfinkel, le rôle de "producteurs de données". Ils négocient leur participation et,

---

<sup>6</sup>Le terme de résistance est utilisé ici dans son sens ordinaire. Il exprime le fait d'opposer à une force une autre force à partir d'une position assumée avec fermeté (Dictionnaire Robert). Ainsi définies, les résistances se manifestent dans toutes situations sociales mobilisant des rapports de pouvoir, sur le terrain de la recherche comme en politique, dans la relation pédagogique (G. MONCEAU 1997) ou éducative.(H. BEZILLE 1997)

Hélène Bezille

par cette négociation, imposent au chercheur de réfléchir aux implications sociales de sa pratique de recherche. Le terrain qui "résiste" impose au chercheur un miroir dans lequel ce qu'il représente pour les personnes dont il veut solliciter le témoignage le conduit à s'interroger sur sa fonction sociale et sur les valeurs qu'il mobilise dans son activité de recherche.

Ces effets peuvent être démultipliés dans la rencontre avec des personnes ne partageant pas les codes culturels et sociaux du chercheur, ce qui est fréquemment le cas<sup>7</sup>.

#### 1.4. Du dilemme au compromis

Mais alors que faire? Les solutions pour résoudre ces dilemmes sont diverses, qu'elles soient proposées explicitement ou non comme solutions "éthiquement correctes".

Un premier type de solution consiste, au moment de la rédaction de la recherche, à témoigner de sa gratitude à l'égard des personnes qui ont confié leur témoignage. Les remerciements en note de bas de page ou en quatrième page de couverture constituent la forme la plus classique et encore aujourd'hui une des solutions les plus courantes<sup>8</sup>.

Un second type de solution consiste à négocier avec les personnes sollicitées les formes de leur participation au travail et à ses bénéfiques. Cette solution a connu de grands développements ces dernières années, avec un certain nombre de variations.

Dans certaines recherche-actions les participants peuvent être associés aux différentes phases de la recherche, y compris l'écriture. Ce type de démarche peut sembler d'autant plus louable d'un point de vue éthique que la recherche-action est souvent soupçonnée de perdre en rigueur scientifique ce qu'elle gagne en moralité.

---

<sup>7</sup>Ces effets sont illustrés par M. et M. PINÇON-CHARLOT (1997) à propos d'une enquête effectuée auprès de grands bourgeois ; par C. GIROLA (1995) à propos d'une enquête auprès de "sans-abri" .

<sup>8</sup>Cf. à ce sujet in SCHURMANS, M.N. et DOMINICE, L. (1997), les remerciements destinés aux personnes ayant accepté de témoigner de leurs passions amoureuses dans le cadre d'une recherche dont l'objectif était de construire une approche sociologique du coup de foudre amoureux:

*Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui nous ont aidées. Nous pensons , bien sûr et avant tout à ceux et celles qui nous ont offert leur récit...Page suivante, en exergue: A ceux qui nous ont parlé et ainsi offert la matière première de ce travail. Le dialogue intérieur que leurs récits ont ouvert en nous, se poursuit aujourd'hui en leur absence. Nombreux sont les propos qui nous ont émus profondément; ils nous accompagnent dans l'histoire de nos vies.*

### De l'usage du témoignage dans les Sciences Sociales

Ces formes de “coproduction” de la recherche ont été également revendiquées comme solution éthique par les chercheurs qui ont exploré les usages du récit de vie en formation<sup>9</sup>.

La négociation avec le terrain peut aussi porter plus particulièrement sur les modalités de la restitution des résultats. Cette solution est moins “coûteuse” que la solution précédente, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elle soit sans inconvénients.

Dans ces différents cas, ce qui pourrait apparaître a priori comme une position éthique peut parfois s'imposer au chercheur comme solution à la résistance du terrain évoquée précédemment, par exemple pour accéder à des terrains qui, sans ces engagements, s'avèreraient inaccessibles.

Un troisième type de solution consiste à utiliser des données issues d'une pratique clinique de formation ou d'intervention socio-thérapeutique. Dans ces cas, la personne qui a livré son témoignage est “demandeuse”, généralement dans le cadre d'un dispositif payant. Le temps de la recherche et de l'exploitation de ces “données” est un temps second. Les bénéfices de chacun sont clairement identifiables: thérapie ou/et formation pour les personnes confiant leur témoignage, bénéfices financiers et de recherche du côté du chercheur. Ainsi, aujourd'hui, les dispositifs de formation qui s'appuient sur l'analyse des trajectoires sociales, professionnelles, personnelles des participants, peuvent être pour le chercheur une source de données très riches, une véritable manne qu'il peut exploiter dans un second temps, pour ses recherches, à la manière de Freud s'appuyant sur les "cas" de ses patients pour produire sa théorie de l'inconscient.

Ce type de compromis, dans lequel chacun est supposé "trouver son compte", s'accompagne d'un ensemble de précautions parmi lesquelles le souci du chercheur de s'exposer lui-même, de prendre lui-même des risques, en incluant son propre cas<sup>10</sup>. Ce parti-pris de l'exposition de soi peut répondre à une exigence épistémologique qui impose de faire de l'analyse de sa propre implication un ressort important de la recherche. Il peut répondre aussi dans le même temps à une exigence éthique qui veut que, dans le cadre d'un contrat

---

<sup>9</sup>Cf. J.L. LE GRAND dans cet ouvrage.

<sup>10</sup> Ainsi dans l'introduction de son ouvrage *Les sources de la honte*, V. De Gaulejac rend compte de sa propre relation à la honte pour justifier de son intérêt pour ce thème.

Hélène Bezille

implicite ou explicite de communication, l'on s'expose soi-même quand on sollicite le témoignage d'autrui.

Quatrième type de solution, le chercheur peut se choisir lui-même comme objet de recherche (C. JOSSO1991). La solution est élégante parce qu'elle apparaît tout à la fois comme une solution éthique et épistémologique. Elle est d'autant plus louable que l'"exposition de soi" accompagnée d'une analyse constitue une réelle prise de risque.

Ce parti-pris peut cependant paraître discutable d'un point de vue épistémologique, car il présuppose que le chercheur est en mesure de mettre en oeuvre à propos de lui-même une dynamique de distanciation qu'il n'est par ailleurs pas toujours aisé de mettre en oeuvre quand nous travaillons sur le témoignage d'autrui. La tentation peut, par exemple, être grande de fonder son argumentation sur certains aspects de la "vérité" existentielle dont le témoignage est porteur, tout en étant aveugle à d'autres aspects qui, peut-être, remettraient en question la démonstration. Le risque est alors de tenter de convaincre en s'appuyant essentiellement sur la séduction que peut exercer le témoignage d'une vérité existentielle.

A cela s'ajoute le soupçon de narcissisme qui peut peser sur ce type de démarche dans laquelle le chercheur se définit comme référence et implicitement comme modèle supposé d'emblée digne d'intérêt, ce qui à priori est loin d'aller de soi. On touche là à une limite du genre autobiographique évoquée par Doubrovsky (1989)<sup>11</sup>.

J'évoquerai encore une dernière solution qui consiste, de la part du chercheur, à revendiquer une position de "témoin des témoins". R.Dulong argumente ce point de vue à l'occasion d'une enquête sur la réputation dans les HLM, lorsqu'il constate que le chercheur peut participer à son insu à la construction de la mauvaise réputation d'un lieu. Réfléchissant à la posture à adopter, R.Dulong considère que le chercheur devient dépositaire du témoignage qui lui est confié et que, dès cet instant, sa responsabilité est engagée. La posture éthiquement juste serait alors celle qui consiste à abandonner le statut de "spectateur" pour choisir une position d'acteur, de témoin engagé, qui

---

<sup>11</sup>*L'histoire ne retient que le nom de ceux qui l'ont faite; elle concerne les chefs, les meneurs, les géants, les nababs.*

Ce constat de l'auteur est suivi d'une interrogation: moi qu'est-ce que j'ai fait?; et la réponse: je suis un nabot, un type timide, rien qu'un prof, pas un prophète.



## De l'usage du témoignage dans les Sciences Sociales

"se mouille", qui met ses compétences au service d'une cause estimée juste<sup>12</sup>.

La position de "témoins des témoins" est aussi, peut-être, celle des auteurs de *La misère du monde*, ouvrage collectif rendant compte d'une enquête effectuée auprès d'une population vivant dans une banlieue dite "sensible". Cette position se traduirait, dans ce cas, dans la place qui est fait au récit des témoins, récits retranscrits intégralement (P. BOURDIEU et al. 1993).

Cette posture de recherche, qui consiste à se faire en quelque sorte le passeur du témoignage d'autrui, a été argumentée en d'autres temps, par J. Norton Cru (1930, 1997), à propos des "poilus" de la guerre de 1914-1918. Le projet de J. Norton Cru était en particulier, en s'appuyant sur les témoignages des soldats du "front", d'opposer à la vision officielle et idéalisée de la guerre, écrite par ceux qui étaient "à l'arrière" (les généraux etc.), le point de vue tout autre des "poilus" qui, comme J. Norton Cru lui-même étaient eux en première ligne.

### 2. Du compromis au questionnement

Quelle est ma propre position dans ce débat? Quelle est ma "solution éthique" dans l'usage du témoignage?

Quelques points de repère et un premier constat: je n'ai pas moi-même un "programme" éthique. Je peux cependant tenter d'explicitier, quand c'est nécessaire, les valeurs consistantes qui traversent mon expérience de recherche, en analysant les choix, les options qui se traduisent dans mes thèmes de travail, dans mes analyses, et, pour ce qui concerne mon propos ici, dans l'usage que je fais du témoignage.

#### 2.1. Interroger les présupposés

D'une manière générale, et quels que soient mes objets de recherche, ma posture vise toujours à interroger les "allant de soi", les visions communément partagées, y compris dans le milieu de la recherche où, comme dans tout groupement, ce qui est posé comme allant de soi vise souvent, sous couvert de présupposés partagés, à jeter un voile sur ce qui est loin d'aller de soi, et est susceptible de mettre en jeu des rapports de pouvoir.

D'où mon intérêt pour les représentations sociales, et l'usage que je fais des travaux dans ce champ, dans mes recherches sur

---

<sup>12</sup>Intervention du 19 octobre 1992 dans le cadre du séminaire "Éthique et Épistémologie dans les sciences sociales", MSH. Cf. également DULONG 1998.

Hélène Bezille

l'orientation professionnelle des publics dits "en difficulté". C'est un cadre d'analyse tout à fait "performant" pour identifier les stratégies discursives, qui, sous couvert de discours "autorisés", prescrivent implicitement ou explicitement comment il convient d'agir, de penser à l'intérieur d'un certain champ en parant ces conceptions des attributs du "juste", du "vrai", des attributs de l'universalisme, par essence indiscutable.

Ainsi, face à un discours trop "carré" et consensuel, je me demande presque aussitôt quel est le régime de l'illusion qui est en oeuvre.

Ce parti-pris peut être décrié parce qu'il relèverait d'une idéologie du soupçon peu constructive. Je pense au contraire que ce type de démarche qui consiste à déconstruire les "programmes de perception" contribue à restaurer et à élargir le domaine du pensable et du possible. C'est la fonction très positive de l'activité de recherche, ce que l'on appelle habituellement la fonction "critique".

Mais s'agit-il vraiment d'éthique? Rompre avec un consensus ambiant quel qu'il soit constitue certes une prise de risque, mais une prise de risque qui relève en premier lieu, selon moi, plus que d'une position éthique, d'un certain rapport au monde, très personnel, construit au fil d'expériences diverses. Prise de risque assumée peut-être dans une certaine légèreté parce que suscitée par une sorte de certitude, ou de confiance dans le pouvoir de la recherche de remplir cette fonction d'élucidation. C'est cette conviction qui me conduit parfois à afficher des positions hétérodoxes, tout en utilisant les ficelles du métier pour faire passer une argumentation qui se doit d'être d'autant plus rigoureuse qu'elle concerne un sujet "sensible".

Cette même vigilance me conduit à interroger les positions qui se réclament aujourd'hui d'une justification éthique, et à privilégier une éthique du questionnement sur une éthique de la justification, tout en considérant bien sûr que je tente de justifier mon parti-pris pour une éthique du questionnement...

## 2.2.Faux débats et vrais dilemmes

C'est également cette éthique du questionnement qui m'incite à ne pas considérer comme allant de soi les compromis éthiques à l'oeuvre dans les usages du témoignage de recherche, dont j'ai dressé un panorama précédemment.

Ma propre position a évolué. Elle s'est construite au fil d'une expérience de recherche diversifiée en raison de mon parcours initial

## De l'usage du témoignage dans les Sciences Sociales

de chercheuse sur contrat. Ainsi, chercheuse débutante (les années 1980), je me posais, comme la plupart de mes collègues plus expérimentés à cette époque-là, des questions d'ordre épistémologique plus que éthique. En gros, en bonne élève, ma réflexion à propos des usages du témoignage reflétait la position classique de la recherche "standard" décrite précédemment. Mais elle se démarquait aussi d'un point de vue que je jugeais réducteur. Ainsi, à un moment où les travaux sur l'entretien faisaient valoir une conception supposée claire de la situation d'entretien, pour ma part, je m'intéressais à l'ambiguïté de cette situation d'échange<sup>13</sup>.

Par la suite, devenue enseignante-chercheuse en sciences de l'Éducation, ma réflexion s'est réorientée pour plusieurs raisons: en raison bien sûr de l'évolution générale de la réflexion sur cette question, en raison également de la responsabilité qui m'a été confiée de l'enseignement des "approches qualitatives", responsabilité qui a été l'occasion de poursuivre ma réflexion sur ces questions; en raison enfin de l'intérêt que j'ai développé à propos des usages du témoignage dans les dispositifs de formation, en en faisant moi-même usage dans le cadre d'un séminaire sur l'autodidaxie.

Aujourd'hui, ce parcours d'une part, mon point de vue à propos du discours sur l'éthique dans les sciences sociales d'autre part, me conduisent à radicaliser mes positions à propos de l'éthique dans l'usage du témoignage de recherche. Je trouve en effet que cette question est en partie "verrouillée", parce que traitée dans le cadre d'un débat extrêmement réducteur, qui consiste à reprendre l'opposition classique entre science et littérature (J.S; BRUNER 1995)<sup>14</sup>, pour opposer les méfaits du scientisme positiviste aux vertus de l'humanisme qui caractériserait la perspective clinique<sup>15</sup>.

---

<sup>13</sup>Situation que je définissais comme une sorte d'espace intermédiaire de hors lieu dont la définition s'éclairerait de ce qu'il n'est pas: ni un lieu de prise de parole publique, ni un lieu confidentiel (BEZILLE, H. "Les interviewés parlent" op.cit. p.145)

<sup>14</sup>Dans lesquelles J. Bruner voit deux formes antagonistes de l'idéalisation culturelle de l'élaboration de sens: la littérature qui personnalise, contextualise, dramatise, produit du lien social en nourrissant les significations du sens commun, et la science impersonnelle, productrice de vérités objectives, non parrainées par des histoires crédibles, et qui opère à travers des procédures de vérifications qui se défient de la personnalisation et transcende la singularité.

<sup>15</sup>Cette opposition recouvre d'ailleurs d'autres oppositions: objectivité/subjectivité, compréhension/explication etc..

Hélène Bezille

La cristallisation de la réflexion sur cette opposition attire l'attention sur les dérives possibles d'un discours sur l'éthique, quand il ressemble à un discours de justification qui masque les vrais dilemmes auxquels est confronté le chercheur dans sa pratique ordinaire de recherche, quand celle-ci s'appuie sur l'usage de témoignages.

Ces dilemmes surgissent tout particulièrement quand le chercheur quitte son terrain pour retrouver son bureau, son milieu professionnel familier, ses livres, ses cassettes, quand de témoin il devient l'analyste qui doit concilier exigence éthique et processus de "distanciation", exigence éthique et intérêts de recherche.

Le chercheur doit-il alors considérer les récits qui lui ont été confiés comme un indice à confronter à d'autres indices, ou comme un témoignage dont il est dépositaire et qu'il se doit de transmettre, ou doit-il encore s'interroger sur les moyens de "rendre compte" de la manière dont des *tissus de paroles font vérité* (J. RANCIÈRE 1994)?

Les chercheurs optant pour la deuxième et la troisième alternative se trouvent alors confrontés à une autre question: cette posture de "témoin des témoins" est-elle compatible avec les usages et normes qui définissent l'activité professionnelle du chercheur? Ne signe-t-elle pas un renoncement vis-à-vis des valeurs qui fondent cette identité de chercheur: l'objectivité, la rigueur, la distanciation?

### ***Au-delà de la recherche: regard sur quelques usages canoniques du témoignage***

Reprenons une solution éthique qui semble particulièrement séduisante aujourd'hui, celle du "sociologue témoin" défendue notamment par R. Dulong.

Le point de vue éthique qui consiste, de la part du chercheur, à revendiquer une posture de "témoin de ses témoins" est d'autant plus séduisant qu'il entre en résonance avec d'autres formes de témoignage, qui exercent une emprise certaine sur nos représentations ordinaires de la fonction sociale du témoignage, et éclairent les usages du témoignage dans les pratiques de recherche.

#### ***1. La tradition religieuse: révélation et conversion du regard***

Du côté de la tradition religieuse, apparitions, miracles, révélations, expériences de conversion, constituent autant

## De l'usage du témoignage dans les Sciences Sociales

d'expériences fondatrices dont témoignent mystiques, apôtres et prophètes, "passeurs", intermédiaires entre la divinité et les humains et qui, à leur tour, invitent ceux-ci à "témoigner".

Le chercheur peut être sensible à cette tradition. Ainsi, P. Bourdieu nous explique aujourd'hui que la rencontre avec ceux qui vont livrer leur témoignage est une expérience qui nécessite une "écoute quasi religieuse"<sup>16</sup>. La "conversion du regard" qui, dans la période positiviste, supposait un travail de distanciation, de rupture épistémologique, par un mouvement de balancier passerait aujourd'hui au contraire par le partage de l'expérience ordinaire des informateurs. Cette forte implication dans la relation aux informateurs confère une plus-value au discours du chercheur qui rend compte de ces témoignages, en particulier quand il est question de la "souffrance sociale". Le "chercheur témoin" est alors celui qui est allé sur ces territoires où peu osent s'aventurer, celui "qui y était" alors que son auditoire, bien évidemment, "n'y était pas", celui dont le regard a été converti, qui "a vu".

Cette posture de témoin du témoin confère donc un pouvoir particulier au chercheur. Comme le remarque Dulong, le témoignage de celui qui rend compte d'une expérience à laquelle son auditoire n'a pas eu accès vaut, en raison de la vérité personnelle dont il est porteur, comme argument d'autorité, indiscutable, que l'auditoire "y croit" ou "n'y croit pas". *Le témoignage énonce une vérité qui s'accommode mal de la discoursivité.*

### 2. Le témoignage sur la scène judiciaire

L'usage juridique du témoignage comme "déclaration de ce qu'on a vu perçu, entendu servant à l'établissement de la vérité", constitue une autre forme instituée ayant valeur de référence.

Prenons à titre d'exemple un grand procès, le procès Papon, qui s'est voulu d'une rigueur exemplaire, à la mesure des passions qu'il a suscité.

On peut distinguer dans ce procès deux types de "témoins": ceux qui étaient directement impliqués dans les faits, en particulier les victimes rescapées des camps de concentration, et les témoins ayant un statut d'"expert".

Le témoignage de la victime est dans ce cas précis témoignage d'une expérience personnelle, le témoin est "son propre document" (R. DULONG 1997) mais il est plus que cela. La personne rescapée

---

<sup>16</sup>Bourdieu interviewé par L. Adler, FR3, mai 1998.

## Hélène Bezille

qui vient témoigner représente tous ceux, proches ou non, qui ne sont pas revenus des camps de concentration. La personne témoigne au nom des absents et de leur mémoire. C'est à ce titre que la vérité de l'expérience dont est porteuse la parole de celui qui "y était", vaut comme argument d'autorité. Elle produit des effets qui sont à la mesure de l'investissement émotionnel du témoignage par le témoin et par son auditoire. Car, dans ce cas, le témoignage résonne dans le même temps à un niveau très personnel et à un niveau collectif.

L'historien qui témoigne n'a pas la même place dans le dispositif qui doit conduire à dire le vrai. La valeur de son témoignage ne repose pas sur le fait "qu'il y était", bien au contraire. Elle repose sur le fait que sa compétence est attestée, qu'il a un statut d'expert au dessus de tout soupçon, qu'il a une distance suffisante, des méthodes de travail qui garantissent son objectivité et le non-investissement émotionnel. Il dit le réel, "objectivement", et son point de vue vaut comme argument d'autorité d'un autre type.

Dans ce dispositif, ces deux types de témoignage n'ont pas le même statut, il y a exigence de séparation entre ces deux genres, mais le témoignage impliqué de celui qui y était et le témoignage distancié de l'expert fonctionnent en complémentarité.

Dans l'usage canonique du témoignage en sciences sociales, comme sur la scène judiciaire, le témoignage est toujours sujet à caution<sup>17</sup>. C'est pourquoi la parole d'un témoin est recoupée avec d'autres sources. Le témoignage a valeur d'indice à recouper avec d'autres indices, il n'est pas question de prendre "pour argent comptant" ce qui a trait pourtant aussi à la vérité du sujet.

Au-delà de ces points communs, il y a bien sûr des différences essentielles: le chercheur ne prétend pas reconstituer la vérité des faits. Son objectif est plutôt de construire des modèles d'intelligibilité qui seront susceptibles d'être éventuellement réfutés.

Ce qui n'empêche pas qu'il puisse être tenté d'utiliser ces deux modalités du "dire le vrai" (le témoin impliqué et l'expert distancié) qui, sur la scène judiciaire sont généralement distribuées. Il peut être tenté de jouer de ces deux registres complémentaires selon les lieux et les circonstances, livrant tantôt le récit de l'expert distancié et objectif,

---

<sup>17</sup>Compte-tenu notamment, pour ce qui concerne la scène judiciaire, des effets de la défaillance de la mémoire ou des "reconstructions après coup" (A.BERTONE et al. 1995)

De l'usage du témoignage dans les Sciences Sociales  
tantôt le récit impliqué de celui qui revendique une position de témoin.

### *3. Témoignage, mise en intrigue et récit de fiction*

La place faite au témoignage dans la fabrication de récits de fiction attire notre attention sur le rôle qu'il peut jouer comme catalyseur d'un imaginaire ouvrant sur un ailleurs, un autrefois, un avant, à partir d'une "mise en intrigue", selon des procédés qui ont été largement analysés<sup>18</sup>. C'est pourquoi il nourrit divers genres narratifs. Ainsi le conte peut proposer une véritable "mise en abîme" du témoignage. Les contes des Mille et une nuits illustrent cette construction dans laquelle un témoignage appelle un autre témoignage ouvrant lui-même sur un autre récit d'aventure tout aussi extraordinaire. Ces transports de mondes en mondes, tout à la fois nous divertissent, nous permettent de nous évader de nos servitudes ordinaires et nous parlent de choses graves concernant notre humaine condition.

Le récit épique de l'aède illustre un autre registre dans lequel la fonction symbolique du témoignage est convoquée dans la relation triangulaire entre l'auditoire, le témoin et l'autre scène, à travers un récit d'autant plus fascinant que ce qui s'est réellement passé vient nourrir le mythe sans que les frontières entre réalité et fiction soient clairement identifiables.

De même, la tragédie constitue un genre qui recourt volontiers au témoignage d'un narrateur à propos d'un événement décisif qui s'est passé ailleurs ou autrefois, et dont il convient aujourd'hui de tirer toutes les conséquences, par exemple: "le roi est devenu fou, il chasse tous ses conseillers, je l'ai vu de mes yeux, qu'allons nous faire?"

### *Le témoignage et le travail sur les représentations*

De ce qui précède, je retiendrai une double caractéristique du témoignage: le recours au témoignage peut avoir pour objectif d'établir la vérité des faits, ou/et de remplir une fonction plus symbolique qui convoque la vérité de l'expérience personnelle et collective dans le cadre de récits dont les genres narratifs de référence peuvent être divers.

Si le témoignage participe à l'établissement de *la vérité des faits*, c'est au titre d'indice, de repère, de trace. Cette fonction, soulignée

---

<sup>18</sup>Cf. à ce sujet les travaux de V. Propp, G. Genette, T. Todorov.

Hélène Bezille

par G. Michelat à propos du témoignage de recherche, est attestée par les usages ordinaires du terme: le témoin peut désigner une balise dans un champ, indiquant un territoire, on parle de témoin lumineux, de groupe témoin, de témoignage des sens etc...

Deuxième aspect: le témoignage est un moyen par lequel la société se vit et se pense. C'est la *fonction symbolique* du témoignage qui est alors valorisée. Le témoignage réfère à un ailleurs, un avant, une autre scène dont l'auditoire était absent, autre scène qui a un statut de "scène fondatrice". Le témoignage dit quelque chose d'autre chose. Le témoin est un "passeur", l'intermédiaire avec cette "autre scène". Il mobilise simultanément et avec force sentiments et affects, imagination et cadres de références interprétatifs. C'est à ce titre que le témoignage peut avoir une fonction d'initiation, de formation de l'auditoire et participer à l'instauration et à l'entretien du cadre de référence collectif des identités individuelles.

### *1. Rituel cathartique et stratégies pédagogiques*

C'est pourquoi le témoignage est associé à des moments de la vie des personnes et des groupes dans lesquels ce type de récit a une fonction d'accompagnement de processus de symbolisation individuels et collectifs, par exemple dans les circonstances de transition, de passage d'un "état" à un autre: mariage, deuil, passage à la retraite par exemple.

Dans ces moments de transition, de rupture, la mise en récit sous forme de témoignage est un support privilégié d'élaboration psychique de la perte, dont l'efficacité repose sur l'étayage tout à la fois individuel et collectif de la mise en récit, et sur des procédés tels que l'élaboration d'une figure idéalisée de la personne qui nous quitte, par exemple. Cette fonction d'accompagnement dans des moments à forte charge socio-affective s'appuie aussi presque toujours sur un dispositif ritualisé dans lequel le témoignage est livré dans le cadre d'une mise en scène réglée.

L'usage du témoignage dans les grands procès condense ces différentes fonctions du témoignage. Il participe à l'établissement de la vérité des faits et il est dans le même temps investi d'une fonction cathartique. Il est enfin support d'un "travail de mémoire". Le témoignage de la personne rescapée, tout en participant à l'établissement de la vérité des faits, participe aussi à un travail individuel de deuil et à un travail collectif de reprise, de mise en



## De l'usage du témoignage dans les Sciences Sociales

commun de l'expérience relatée par les témoins. Ce dispositif très ritualisé, dans lequel l'auditoire qui accueille le témoignage a une fonction de tiers, crée les conditions pour que des mots puissent être mis sur l'irreprésentable<sup>19</sup> et pour que ce travail tout à la fois individuel et collectif de production de représentations puisse s'opérer.

Certaines de ces fonctions du témoignage opèrent aussi dans des situations sociales ordinaires, qui ponctuent notre vie quotidienne.

Ainsi, dans le domaine sportif, le témoignage du gagnant de la course sur la ligne d'arrivée relève d'un genre très codifié et constitue un moment incontournable de la participation collective à l'événement sportif.

Sur la scène médiatique, dans les journaux, à la télévision, le recours au témoignage à propos d'un événement d'actualité à forte résonance socio-affective (violences sur enfants, guerre, etc..) fait partie des routines du métier. Le témoignage est souvent intégré à un dispositif à vocation cathartique, et parfois pédagogique, quand il s'agit de susciter une réflexion collective plus ou moins approfondie.

C'est sans doute aussi parce que le témoignage contribue à la domestication de nos inquiétudes existentielles qu'il est présent dans des genres narratifs tels que celui de "la belle histoire", que enfants et adultes aiment entendre, histoires dans lesquelles, contrairement à certaines situations évoquées précédemment, il apparaît normal que réalité et fiction s'entremêlent.

### *2.Retour sur le témoignage de recherche: la fascination du récit*

Le témoignage de recherche peut être considéré comme une forme particulière d'une pratique culturelle de mise en récit. Tout comme l'enfant ou l'adulte est fasciné par l'histoire qui lui est contée<sup>20</sup>, le

---

<sup>19</sup>Avec toutes les difficultés soulignées par Pollack et Heinich (1986) à propos des récits des rescapés des camps de concentration, quand il s'agit de témoigner de l'incroyable, de l'impensable, de l'irreprésentable", quand il s'agit de dévoiler une réalité qui ne cadre pas avec le "programme de perception" de l'auditoire.

<sup>20</sup>BRUNER, J.S. , 1995, n°111, op.cit. p.76. Cette fascination serait liée, selon Bruner, à la capacité du témoignage en particulier, de "l'histoire" en général, d'introduire de la cohérence entre trois modes de production de signification: le premier mode est lié à la capacité de l'homme à "lire dans l'esprit de l'autre"(76), c'est le mode de l'intersubjectivité, qui fait que lorsqu'on partage les mêmes codes culturels, on peut communiquer à demi-mots dans un contexte donné, sur la base de présupposés et de représentations partagés, d'un "sens commun"; le deuxième mode est le "mode actionnel" qui veut que nous construisions des significations en relation avec nos actions, qui soient susceptibles d'en rendre compte; le troisième mode est le

## Hélène Bezille

témoignage de recherche a le pouvoir de fasciner le chercheur qui recueille ce témoignage aussi bien que le lecteur pour lequel le chercheur aura retranscrit ce témoignage. Dans la pratique de recherche, comme dans les situations évoquées précédemment, le témoignage a le pouvoir de séduire, de convoquer la force de l'imagination, le besoin d'identification.

L'"autre scène" à laquelle se réfère le chercheur est ici le terrain, lieu où il fait l'expérience de l'altérité, l'expérience du déséquilibre, de sa propre fragilité identitaire, de sa propre vulnérabilité.<sup>21</sup> Celui qui livre son témoignage peut être un sujet en souffrance mais il a aussi un statut voisin de celui du conteur proposant une histoire, histoire qui renvoie toujours à du déjà connu, à un imaginaire partagé dont le témoignage propose une variation inédite (J. BRUNER 1996). Cette variation "scénarise" un thème qui nous est familier. C'est pour cette raison également que le témoignage qui nous est confié nous affecte. Parce que nous sommes conduits inconsciemment à référer la singularité de ce qui nous est conté à une forme plus générique qui relève de l'imaginaire collectif: la belle histoire, la fable, l'épopée, le témoignage de l'aède dans le récit homérique, dans lequel éléments historiques et fictions s'entremêlent.

Si l'usage du témoignage fonctionne comme argument d'autorité au sens où Dulong utilise ce terme, c'est sans doute notamment en raison de cette fascination qu'il exerce, parce qu'il participe à une dramaturgie collective dont nous avons aujourd'hui particulièrement besoin. Il a ce pouvoir de thématiser les situations critiques typiques de la condition humaine. En d'autres termes, il renvoie à des schémas de lecture collectivement partagés et qui ne demandent qu'à être activés<sup>22</sup>.

---

mode normatif qui veut que nous construisions des significations conformes aux valeurs partagées, de ce qui est "convenable et approprié". Le témoignage fait partie de ces formes de communication qui tentent d'introduire de la cohérence entre ces trois modes de production de sens.

<sup>21</sup>C'est pourquoi cette expérience suscite chez le chercheur débutant crainte et fascination.

<sup>22</sup>L'étayage collectif des processus de symbolisation peut être analysé à partir de différentes conceptualisations: le concept de schéma (FAYOL, M. 1994), de représentation sociale (JODELET, D. et al. 1989, Les représentations sociales. PUF), d'imaginaire collectif (DURAND, G., 1993, Les structures anthropologiques de l'imaginaire, Paris, Dunod.).

Cf également à ce sujet BEZILLE H. "Les représentations en questions." *Educations*, n°10, dossier consacré aux Représentations, Introduction.

## De l'usage du témoignage dans les Sciences Sociales

C'est pour cette raison que le "récit de vie", comme genre narratif relevant de "la belle histoire", aurait, selon J. Bruner, un tel succès aujourd'hui, parce qu'il propose une épopée de la vie ordinaire et constitue un ressort aux identifications collectives très efficace.

Le pouvoir du témoignage a, dans ce cas, plusieurs facettes: il met en scène, donne corps à une idée et ouvre la singularité d'une histoire à son étayage collectif. C'est pourquoi le "conteur" deviendrait une puissante figure culturelle dans sa participation à la mise en scène d'un imaginaire dans lequel l'intimité personnelle entre en résonance avec la culture collective, la culture étant assimilable à la mise en forme des "intimités publiques"<sup>23</sup>. Ce lien entre mise en forme de l'intimité personnelle avec la culture collective est souligné également par P. Ricoeur: *individu et communauté se constituent dans leur identité en recevant tels récits qui deviennent pour l'un comme pour l'autre leur histoire effective.*(P. RICOEUR 1985, p. 444)

Ce pouvoir du récit de transmettre du sens explique aussi qu'il constitue un support didactique puissant. Le chercheur comme le pédagogue ou le journaliste savent que rien de tel qu'un témoignage pour faire passer une idée restée obscure. Le témoignage fonctionne alors comme argument d'autorité complémentaire de la démonstration ou du concept.

Au point où nous en sommes, nous pouvons nous interroger sur l'écueil de ce que j'appellerai la "fétichisation" du récit: je suis sensible à l'argument de J. Bruner selon lequel, si tout narrateur a un point de vue, nous avons un droit inaliénable à interroger celui-ci, même si le point de vue de notre interlocuteur se présente sous la forme d'une histoire qui nous captive et avec laquelle nous pourrions nous-mêmes captiver le lecteur, et bien sûr intéresser commanditaires et maisons d'édition en nous positionnant sur un "marché du vécu"<sup>24</sup> très porteur.

Le témoignage livré lors d'une rencontre sur le terrain n'est ni un trésor de guerre à protéger des regards jaloux ou à exhiber, ni un message sacré à transmettre. Il participe à un dispositif collectif de

---

<sup>23</sup>BRUNER, J. Revue Française de Pédagogie n° 111, op.cit.

<sup>24</sup>J'emprunte la formule au titre d'un article de Juliette Raabe "Le marché du vécu" in Colloque de Cerizy La Salle Individualisme et autobiographie en Occident, 1983, Ed Université de Bruxelles, pp. 235-288.

Hélène Bezille

réflexivité dans lequel chercheur et témoins ont une place spécifique comme c'est le cas sur d'autres scènes sociales.

Le chercheur s'appuie sur un dispositif qui lui est propre pour produire un autre type de récit, pour construire une représentation dans laquelle les témoins ne se reconnaîtront sans doute pas, mais dont il doit pouvoir leur rendre compte dans un langage accessible. Exigence éthique et épistémologique sont alors indissociables et supposent que la représentation construite par le chercheur vaut comme scénario d'intelligibilité possible, discutable, réfutable par d'autres chercheurs et par ceux-là mêmes qui ont confié leur témoignage. A ce titre, le chercheur participe comme d'autres à ce travail réflexif que la société opère sur elle-même.

Le débat ne doit alors pas seulement porter sur les interprétations auxquelles peuvent donner lieu les paroles du sujet dans le cadre d'une recherche, mais aussi sur les utilisations de ces interprétations, quand celles-ci sont susceptibles de nuire aux personnes ayant confié leur témoignage, à leur image ou à leur réputation. La nécessité du feed-back s'impose alors, selon des modalités qui ne peuvent se satisfaire d'être uniquement formelles.

### *3. L'expert, le romancier et le militant*

Dans la recherche, les usages du témoignage oscillent souvent entre les divers registres évoqués précédemment sans que l'on sache toujours dans lequel on se situe, parce que les cadres de référence restent largement implicites. L'explicitation de ces modèles de référence permet de mieux comprendre la fascination que le témoignage peut exercer sur l'auditoire ou le lecteur, et donc le pouvoir conféré à celui qui utilise les témoignages d'autrui. Car, nous l'avons vu, le témoignage cumule différents types d'intérêts: efficacité heuristique d'un récit qui invite à l'"imagination sociologique", vertus pédagogiques d'un récit qui, sous la forme d'une plus ou moins belle histoire, donne corps à une démonstration austère et vaut alors comme argument d'autorité par exemple.

Cette diversité des cadres de référence permet peut-être aussi de sortir de l'impasse d'une identité de chercheur éthiquement condamnable. L'usage revendiqué comme éthiquement correct du témoignage mérite d'être replacé dans ce contexte d'interrogation, d'incertitude quand à l'identité professionnelle du chercheur en sciences sociales. Celui-ci n'échappe peut-être pas à ce qui caractérise, selon A. Ehrenberg, le sujet moderne: un sujet aux cadres de référence

## De l'usage du témoignage dans les Sciences Sociales

multiples, un sujet incertain, fragmenté, disséminé, un sujet *dont les bonnes raisons d'agir se construisent sur des registres différents et autonomes* et qui doit aussi justifier ses actions dans des univers normatifs multiples (G. EHRENBERG 1995).

Cette incertitude se traduit dans un usage du témoignage qui peut emprunter à divers registres, journalistique, littéraire, cinématographique par exemple. Comme si être simplement chercheur ne recouvrait plus la même légitimité, et comme si cette position était devenue intenable, quand le chercheur passe pour être indifférent aux sujets sociaux dont il recueille le témoignage. L'argument éthique serait alors indissociable d'enjeux identitaires.

Car rien n'empêche le chercheur d'appliquer à un même matériau de recherche divers types de traitement en fonction des destinataires: lecteurs non spécialistes, chercheurs, commanditaires. Cette diversité des destinataires possibles de la recherche renvoie à une diversité de formes d'écriture, qui elle-même suggère une identité de chercheur potentiellement hybride, composite. Le chercheur apparaît comme quelqu'un qui peut avoir plusieurs "casquettes" et cette possibilité peut être avantageuse quand elle permet de cumuler les avantages respectifs d'une image de "savant", de militant, d'expert, de pédagogue, de simple témoin, voire d'écrivain ou de cinéaste. Elle peut alors conférer une plus-value à des compétences à priori austères, sinon "ringardes", quand le chercheur revendique aussi, par exemple, le goût du risque du journaliste, du baroudeur ou de l'aventurier, la connaissance de l'initié, la créativité de l'artiste<sup>25</sup>, la droiture du militant etc...<sup>26</sup>.

Cette diversité des possibles ouvre aussi des perspectives éthiques valorisantes, quand le chercheur peut cumuler les "vertus" de la

---

<sup>25</sup>C'est ainsi que J.F. Laé et N. Murar (1995) utilisent, en les réécrivant sous forme de "nouvelles", des témoignages recueillis dans le cadre d'une enquête sur la précarité, mais qui n'avaient pas été utilisés dans le cadre de l'écriture de la recherche.

<sup>26</sup>Et d'ailleurs les commanditaires de recherche ne s'y trompent pas. Dans un travail antérieur, nous avons montré avec Manuela Vicente, à partir de l'analyse d'un Appel d'Offres, comment les concepteurs de l'Appel d'Offres perçoivent le rôle du chercheur: traducteur d'une préoccupation liée à l'action en question de recherche; témoin et informateur privilégié; agent de contrôle de la réalisation d'objectifs antérieurement suggérés au "terrain"; expert pourvoyeur de nouvelles modélisations participant à la construction politico-administrative des représentations du social. (BEZILLE H., VICENTE, M. 1996, "La recherche en train de se faire, entre rigueur et compromis" in J. Feldman et al. *Ethique, Epistémologie et Sciences de l'Homme.*, Paris, L'Harmattan.).

Hélène Bezille

posture impliquée de celui “qui y était”, qui a eu accès à la lumière, dont le regard a été converti; les vertus de la posture du témoin impliqué qui sur la scène judiciaire représente les absents et rappelle au devoir de mémoire; la fonction libératrice associée à la posture du conteur nous proposant des histoires singulières dans lesquelles nous reconnaissons des “types” familiers; sans perdre pour autant le pouvoir associé à la posture de l'expert distancié qui travaille sur des indices pour dire, en toute objectivité, le réel.

Cette diversité permet aussi d'assumer, dans ces différents champs, des valeurs pas nécessairement congruentes, la condition étant alors que les différentes “casquettes” du chercheur soient “distribuées” dans des espaces relativement imperméables les uns aux autres.

C'est l'histoire du bourreau qui peut être au demeurant un très bon père de famille. Nous pouvons “flirter” avec des domaines professionnels plus ou moins voisins parce qu'ils sont supposés relativement autonomes (les uns par rapport aux autres). Nous pouvons épouser les valeurs associées à un type d'identité professionnelle et en changer selon les lieux, les interlocuteurs, les enjeux de carrière du moment, les circonstances. La revendication éthique se manifesterait ainsi plus aisément à certains moments de notre carrière et en particulier à l'approche de la retraite ou au moins après avoir parcouru l'ensemble des étapes qui conduisent à la reconnaissance professionnelle. La revendication éthique peut aussi se choisir des lieux privilégiés. Nous pouvons être militants ou pédagogues épousant des valeurs réputées de gauche quand nous rencontrons le “terrain”, expert épousant les valeurs du néo-libéralisme quand nous rencontrons les commanditaires, savants soucieux d'objectivité quand nous rencontrons nos pairs, ou simple témoin dont le point de vue aura alors la valeur du discours tout à la fois “autorisé” et engagé.

Mais se pose alors la question des critères qui fondent aujourd'hui la spécificité de l'activité de recherche en sciences sociales par rapport à d'autres activités qui visent aussi à produire une représentation de la réalité.<sup>i</sup>

#### ***BIBLIOGRAPHIE***

## De l'usage du témoignage dans les Sciences Sociales

- BEZILLE H., "Représentations de l'"exclu" et traitement de l'altérité dans les pratiques professionnelles d'insertion" in *Exclusions et Education, Document de l'INJEP*, n°23, février 1996.
- BEZILLE H. "Les interviewés parlent", in A. BLANCHET et al. *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod, 1985.
- BERTAUX D. "L'approche biographique, sa validité méthodologique, ses potentialités", *Cahiers internationaux de sociologie*, n°LXIX, 1980.
- BERTONE A. et al. , *Témoins sous influences*. PUG, 1995.
- BOURDIEU P. et al. , *La misère du monde*, Paris, Seuil,1993.
- BRUNER J.S., "Y a- t-il une fin aux révolutions cognitives?" *Revue française de Pédagogie*, n°111, 1995.
- BRUNER J., *L'éducation, entrée dans la culture*, Genève, Ed. Georg Eshel, 1996.
- DE GAULEJAC V.,*Les sources de la honte*, Desclé de Brouwer, 1996.
- DULONG R., "La figure du témoin oculaire" in J. ION et M. PERONI (Coord) *Engagement public et exposition de la personne*, pp.141-150, Edition de l'Aube, 1997.
- DULONG R.,*Le témoin oculaire* , Paris, EHESS, 1998.
- DOUBROVSKI *Le livre brisé*, Paris, Grasset, Livre de poche, 1989.
- EHRENBERG A., *L'individu incertain*, Paris, Carmann-Levy, 1995.
- FAYOL M., *Le récit et sa construction: une approche de psychologie cognitive*. Delachaux et Niestlé, 1994.
- GIROLA C., "Rencontrer des personnes sans abri", *Politix* , numéro consacré à l'exclusion, 1995.
- JOSSO C., *Cheminer vers soi*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1991.
- LAE J.F., MURAR N., *Les récits du malheur*. Descartes et Cie., 1995.
- LECLERC G., *L'observation de l'homme*, Paris, Seuil, 1979.
- MICHELAT G. "Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie", *Revue Française de Sociologie*, pp.229-247, XVI, 1975 .
- MONCEAU G., "Le concept de résistance en Education". *Pratiques de formation* n°33, 1997.
- CRU J.N., *Du témoignage*, Paris, Ed.Allia, 1997 (1930, 1ere Ed.).
- PINÇON M, et PINÇON-CHARLOT M.,*Voyage en grande bourgeoisie*, Paris, PUF, 1997.
- POLLACK HEINICH, "Le témoignage" *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, 1986.
- RANCIERE J., "Histoire des mots, mots de l'histoire", *Communications* (numéro consacré à l'écriture des sciences de l'Homme), pp.87-102, n°58, 1994.
- RICOEUR P., *Temps et récit* . Paris, Livre de Poche, T.3., 1985.
- SCHURMANS M.N. et DOMINICE, L., *Le coup de foudre amoureux: essai de sociologie compréhensive*, Paris, PUF, 1997.
- TENEVIC L, WEBER, F., "La division du travail en sociologie qualitative". *Genève*, n°8, 1994.

Hélène Bezille